

Solidaires

NOVEMBRE 2021

Sans Frontières

Grèves à RSI et DPD Des travailleurs sans-papiers en lutte pour leur régularisation !



Depuis plusieurs semaines, des centaines de travailleurs sans-papiers se sont mis en lutte en Île-de-France pour obtenir de leurs employeurs les documents nécessaires à leur demande de régularisation (attestations de concordance, cerfas, contrats de travail...) auprès des préfectures. Plusieurs piquets de grève et de lutte ont été menés en octobre par la CGT.

Fin octobre, début novembre, des travailleurs organisés par le Collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry (CTSPV), avec lequel Solidaires avait mené la lutte victorieuse de Chronopost Alfortville (94) en 2019/2020, viennent de se mobiliser contre l'entreprise RSI, entreprise d'intérim qui fournit une main d'œuvre exploitable à merci sur les chantiers du bâtiment et travaux public. Les donneurs d'ordre sont les géants du secteur, qui eux-mêmes soustraient à des boîtes de taille moyenne. Plusieurs dizaines de travailleurs se sont mis en grève et ont d'abord occupé, le 22 octobre, l'agence RSI du Bld Magenta à Paris, dont la police les a délogés violemment illico!

Ils ont ensuite installé un piquet devant l'agence RSI de Gennevilliers (92), et malgré les pressions policières pour les empêcher de s'installer durablement, ils poursuivent leur piquet depuis début novembre. Ils exigent leurs documents, mais se battent aussi contre la maltraitance au travail, les heures sup' pas payées, contre les accidents fréquents toujours camouflés et pas indemnisés, l'impossibilité d'être malade, les salaires tronqués et pas intégralement payés... Les patrons de RSI tergiversent, tentent la division, et se moquent pour l'instant de leurs revendications.

Mais les grévistes et leurs soutiens n'ont pas l'intention de se laisser faire!
Solidaires appelle à venir soutenir ces travailleurs et à se rendre sur leur piquet (10 rue de la sablière 92 230 Gennevilliers).

Autre piquet, celui des travailleurs de DPD, filiale colis de La Poste, comme Chronopost. Depuis le 15 novembre, plus de 70 d'entre eux sont installés dans l'enceinte de l'agence DPD du Coudray-Montceau (91). Les vigiles et cadres de DPD les bloquent pour les empêcher de communiquer avec un piquet de soutien installé devant l'agence.

Malgré cela, ces travailleurs qui ont déjà enduré tant de souffrance dans leur parcours pour arriver jusqu'à cette boîte d'exploiteurs, sont déterminés à ne rien lâcher, et à obtenir leurs documents, leur régularisation, et leur reconnaissance comme salariés à part entière. Comme à Chronopost, comme à RSI, c'est la sous-traitance en cascade qui est à l'œuvre, organisée, couverte par les donneurs d'ordre (La Poste), avec les mêmes complices (Derichebourg...), et protégée par l'État et ses forces répressives. La fédération SUD PTT, SUD PTT 91 et l'UD Solidaires 91 apportent un soutien actif à ces travailleurs.

Pour les soutenir et venir les voir : Chemin de Chevannes, 91 830 Le Coudray Montceau.



Union syndicale
Solidaires

Le bulletin de la commission immigration de Solidaires
Union syndicale Solidaires – 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
(33) 1 58 39 30 20 – contact@solidaires.org – solidaires.org

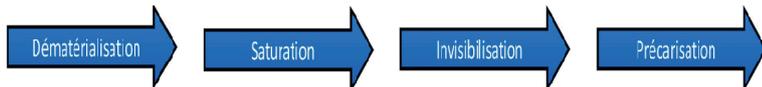
DÉMATÉRIALISATION EN PRÉFECTURE

L'ÉTAT RENVOIE À LA CLANDESTINITÉ DES CENTAINES DE PERSONNES EN SITUATION RÉGULIÈRE



**Obtenir un rendez-vous,
pouvoir déposer un dossier,
c'est un droit !
Chacun-e doit avoir accès
au service public,
français-e ou étranger-e.**

A l'occasion du 7ème dépôt collectif de référés devant les tribunaux administratifs d'Ile-de-France pour imposer aux préfectures qu'elles respectent la loi en délivrant des rendez-vous et en régularisant les personnes étrangères en attente d'un titre de séjour, venez débattre des actions à mener



Préfets : ouvrez vos guichets

mardi 30 novembre / 18 h 30

Réunion publique

**Salle Hénaff- Annexe de la Bourse du Travail
85 rue Charlot Paris / M° République**

Collectif « Bouge ta préfecture » pour l'accès aux droits :

ADDE, ASMIE, La Cimade IDF, Union régionale CGT, Dom'Asile, Droit d'Urgence, FASTI, Femmes de la Terre, FSU IDF, GISTI, Jurissecours, LDH IDF, MRAP, RESF, Réseau Foi et Justice, SAF, Secours Catholique IDF, Solidaires IDF, Solidarité Jean Merlin.

Dans les départements :

Solidarité Migrants Rueil, Mozaic (92) / Fédération 93 des Centres Sociaux, Femmes Solidaires, CCFD-Terre solidaire, Collectif unitaire du Livre Noir, CSP Montreuil, CSP Livry-Gargan (93) / Assouevam, CIVCR, Collectif Fontenay pour la diversité (94).

Dans le cadre d'un vaste plan de suppression de postes dans les services publics, le ministère de l'intérieur, depuis plusieurs années, remplace l'accueil physique aux guichets des préfectures par des plateformes informatiques dématérialisées. À la faveur de la crise sanitaire, cette dématérialisation s'est encore accélérée et accentuée.

Il en est ainsi pour l'ensemble des démarches administratives : dossiers de permis de conduire, demande de carte d'identité, de passeports, de titres de séjour...

Cette dématérialisation de l'accueil des services publics fait ainsi reposer sur l'utilisateur l'ensemble des opérations qui jusque-là étaient effectuées par les services de l'administration (enregistrement des pièces, scan des documents et photocopie des dossiers...). Il s'agit d'une transformation profonde des relations entre les usagers-ères et les services publics. Loin de faciliter l'accès aux services publics, la dématérialisation exclut les populations les plus fragiles et plus précaires. Les démarches en ligne sont particulièrement difficiles pour les personnes qui ne maîtrisent pas bien la langue française, n'ont pas accès à un ordinateur et/ou à internet, et maîtrisent mal les outils numériques.

Le 1^{er} octobre 2021, la ministre de la Transformation de la Fonction publique, Amélie de Montchalin déclarait dans Libération : « Ce quinquennat a restauré le service public dans nos territoires et en direction des publics fragiles, après des années de fermetures incontrôlées par la droite comme par la gauche. Loin du tout numérique qui éloigne les Français du service public, nous voulons un numérique qui les en rapproche ». Nous ne partageons pas ce satisfecit. La fracture numérique est bien réelle, c'est une véritable discrimination dont sont victimes les personnes les plus précaires, quelles soient françaises ou étrangères.

Ainsi, les personnes étrangères sont particulièrement impactées. Elles doivent désormais effectuer la totalité de leurs démarches administratives en ligne, depuis la demande de rendez-vous jusqu'au dépôt du dossier de demande de titre de séjour.

Le constat est accablant. Depuis plusieurs mois, dans de très nombreux départements, il est devenu quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous en préfecture pour déposer un dossier de demande de titre de séjour, quel qu'en soit le motif. Les rendez-vous ne peuvent plus être pris directement auprès des préfectures, par un

accueil au guichet ou par téléphone. Seule solution proposée par l'État : demander un rendez-vous par internet sur les plateformes numériques des préfectures. Et la réponse à ces demandes est immuable : « Pas de rendez-vous disponibles pour les périodes demandées »...

Avec la dématérialisation et la suppression des postes dans les services publics, les délais de réponse se sont aussi allongés. Selon les associations, « ATTENDRE » est devenu l'activité principale des personnes étrangères : attendre un rendez-vous, attendre un titre de séjour, attendre un récépissé, attendre une autorisation de travail... Il faut ainsi attendre plusieurs mois pour obtenir un rendez-vous en préfecture et souvent plus d'un an et demi pour la réponse à une demande de titre de séjour.

Ce système kafkaïen est une véritable maltraitance d'État envers toutes les personnes étrangères, qu'elles soient en situation régulière ou irrégulière.

Quand l'État fabrique des Sans-papiers

La dématérialisation est en train de renvoyer à la clandestinité nombre de personnes en situation régulière.

Nos permanences syndicales d'aide aux travailleurs « sans-papiers » sont désormais débordées d'appels à l'aide de personnes présentes en France depuis de nombreuses années, (parfois depuis plusieurs dizaines d'années), titulaires de cartes de résident-es pluriannuelles (parfois de 10 ans)... mais qui n'arrivent plus à obtenir un rendez-vous en préfecture pour renouveler leur titre de séjour. Elles se retrouvent « sans-papiers » alors qu'elles remplissent tous les critères exigés par l'État pour justifier de leur maintien sur le territoire...

Nous assistons à la multiplication de véritables drames qui font plonger dans la « clandestinité » des centaines de personnes qui vivent tout à fait légalement sur le territoire français depuis des années, voire des décennies. Ces carences des services de l'État se traduisent par des pertes d'emplois et de droits sociaux (comme les remboursements de la sécurité sociale, l'accès au logement, etc.).

Cette maltraitance ne peut être considérée comme un phénomène conjoncturel et passager. Ce système pervers n'est pas le fruit du hasard. Les services de l'État organisent insidieusement le retour de centaines

de personnes en situation régulière au statut de « sans-papiers ». Faute de rendez-vous et de renouvellement de titre de séjour dans les temps, les justificatifs de régularité du séjour sont perdus (autorisation de travail, contrat de travail, bulletin de salaire, promesse d'embauche, logement, domiciliation...) et elles se retrouvent en situation irrégulière.

Depuis plusieurs mois, un collectif d'associations, de collectifs de sans-papiers, de syndicats (Solidaires, CGT, FSU), de juristes (SAF...) regroupé dans la campagne « Bouge ta pref », organise une bataille juridique et militante contre cette maltraitance d'État.

Le 26 février 2021, un jugement du tribunal administratif de Rouen a clairement considéré comme illégale la dématérialisation sans aucune alternative. Suite à cela, vingt-trois recours ont été déposés en juin dernier contre des préfectures. Nouvelle victoire. Le 28 octobre 2021, le tribunal administratif de Cayenne a jugé « qu'en l'absence de disposition législative contraire, aucune disposition ne fait obli-

gation aux ressortissants étrangers de saisir l'administration par voie électronique et, notamment, d'utiliser un téléservice mis en place par l'administration. » Pour la deuxième fois, la politique du ministère de l'Intérieur est donc condamnée. Pourtant, les préfectures persistent dans ces pratiques illégales. **La bataille se poursuit sur le plan politique.**

Mercredi 17 novembre, plusieurs rassemblements et manifestations ont eu lieu devant des préfectures.

Mardi 30 novembre, un meeting est prévu à 18 h 30 à la Bourse du travail, rue Charlot à Paris.

Solidaires est bien décidé à continuer de prendre toute sa part dans ces mobilisations, tant est grande la souffrance infligée aux personnes victimes de ces manœuvres cyniques et opaques. Nous exigeons le rétablissement d'un accueil physique dans toutes les préfectures, des rendez-vous sans conditions et sur simple demande, ainsi que la possibilité de déposer son dossier sans délais !

Sans-papiers, sans toit : écrasé-es par la loi

À Briançon, Calais, Lyon, Paris, Rennes... des milliers de personnes sans-papiers et sans logement sont évacuées manu militari des squats et campements qu'elles occupaient, sans que l'État ne propose pour autant une solution d'hébergement. Elles sont priées de vivre – et mourir – dehors mais surtout sans se rendre trop visibles !

Partout en France, les préfectures mettent en application une circulaire de 2017 qui a instauré «l'examen des situations administratives dans les centres d'hébergements d'urgence». Autrement dit, on fait le tri entre les personnes à la rue : celles qui ont des papiers français ou titres de séjour peuvent avoir accès aux hébergements du 115, celles qui demandent l'asile doivent être orientées vers le dispositif national de l'asile (CADA), celles qui ont reçu des Obligations de Quitter le Territoire Français doivent aller aux centres DPAR (Dispositif de Préparation au Retour), et si elles le refusent, elles doivent être envoyées vers les Centres de Rétention Administrative en vue de leur expulsion...

<https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/42811>
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=42811>

Cette circulaire avait été très contestée par les équipes du 115 qui avaient refusé la venue des équipes d'évaluation administrative dans leurs centres. Mais, les préfectures font en sorte qu'elle soit appliquée avec pour objectif : pas de personnes en situation irrégulière sous OQTF au 115,

sauf exceptionnellement si très grande vulnérabilité. Régulièrement, les personnes hébergées au 115 reçoivent par lettre recommandée une convocation obligatoire à l'OFII (Office Français de Immigration et de l'Intégration) pour se faire présenter le dispositif de l'aide au retour. Aujourd'hui, avec la saturation des hébergements d'urgence dont le dispositif est largement insuffisant, un très grand nombre de personnes sans-papiers et sans logement sont contraintes de rester mourir de froid dehors... qu'elles soient enfants, adultes, âgées ou malades.



Depuis plusieurs années, l'inconditionnalité de l'accueil en hébergement d'urgence (art. L.345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles) est également maltraitée par la jurisprudence. Le contentieux administratif a produit une jurisprudence restrictive. Le juge administratif fait apparaître pour l'État une obligation

de moyens et non de résultats. Ainsi, la situation de détresse des personnes sans abri est mise en balance avec les moyens dont dispose l'État. La saturation du dispositif d'hébergement d'urgence est un argument reconnu par le juge pour apprécier l'action de l'État... et l'exonérer !

Ce qui se passe à Calais et à Briançon est très inquiétant car des militants mettent leur vie en danger en se lançant dans des grèves de la faim pour que l'État assume ses responsabilités en ouvrant des centres d'accueil dans nos villes et à nos frontières. À Briançon, Calais, Rennes et partout en France, l'hiver va être très long...



Photo: Médecins sans frontières



Photo: Les Terrasses solidaires

Briançon

LA PRÉFÈTE PAS BLANCHE COMME NEIGE

À la frontière franco-italienne de Montgenèvre, à côté de Briançon, la station de ski ouvre ce samedi 20 novembre et la nuit il fait, au mieux, -10°C. La préfète répondait, il y a quelques jours, aux milieux militants, associatifs, solidaires qu'elle « gère les flux par des dispositifs renforcés à la frontière » (sic) et qu'il n'était pas question d'ouvrir un lieu d'accueil sur Briançon. Cette même préfète vient de se faire signaler par le président d'une commission

d'enquête parlementaire auprès du procureur de la république pour la mise en danger qu'elle crée en faisant prendre de plus en plus de risques aux exilé-es. L'association TOUS MIGRANTS vient d'attaquer l'État avec un référé liberté au tribunal administratif pour la mise en danger et le fait de ne pas apporter les soins de base aux exilé-es.

Rapide retour sur la situation de ces derniers mois :

- Changement de maire de Briançon (LR) qui fait fermer le local des maraudeurs-euses,
- Puis fermeture du refuge géré par des associations.
- Parallèlement aussi, des lieux moins institutionnels sont expulsés du côté Italien comme français.
- Un lieu associatif « le refuge solidaire » pouvant accueillir 80 personnes est ouvert sur Briançon mais rapidement c'est environ 200 personnes qui s'y retrouvent pour « dormir ». La situation au sein des Terrasses Solidaires devient intenable.
- La gare de Briançon est alors occupée.
- La préfecture ne veut rien entendre pour l'ouverture d'un lieu mais, étrangeté de la situation, elle affrète des cars pour permettre aux personnes de quitter Briançon.
- Militarisation ou pas, les familles avec enfants en bas âge ou personnes âgées malades, personnes ayant subi des tortures... continuent d'arriver.
- C'est une église que le clergé ouvre pour quelques jours.
- Puis ce sont des barnums sur le terrain devant la paroisse, puis une tente Médecins sans frontières ayant servi dans différentes parties du monde qui sert d'abri à une centaine de personnes.
- Dans la nuit du 7 novembre, 8 exilé-es seront secouru-es en hypothermie.
- Le 13 novembre, sur Briançon, une manifestation de soutien aux exilé-es et pour dénoncer cette dramatique situation rassemble plus de 400 personnes mais une certaine usure se fait sentir du côté des militant-es...
- Les Terrasses solidaires réouvrent dans quelques jours avec la tente de Médecins sans frontières pour pallier l'inhumanité étatique qui règne ici.

***Plus que jamais, revendiquons l'ouverture des frontières
et un accueil digne des exilé-es!***

MOBILISATION POUR LES 7 DE MONTPELLIER

L'Union syndicale Solidaires soutient sans réserve les 7 camarades qui ont été arrêtés dans le cadre du contre-sommet Afrique-France qui a eu lieu à Montpellier les 7, 8 et 9 octobre, et plus largement les collectifs de sans-papiers et la Marche de la Solidarité, dont nous sommes membres, pour la régularisation de tous et toutes les sans-papiers.

Union
syndicale
Solidaires

Paris, 9 novembre 2021

A qui de droit

L'union syndicale Solidaires soutient sans réserve les 7 camarades qui ont été arrêtés dans le cadre du contre-sommet Afrique-France qui a eu lieu à Montpellier les 7, 8 et 9 octobre, et plus largement les collectifs de sans papiers et la Marche de la Solidarité, dont nous sommes membres, pour la régularisation de tous et toutes les sans papiers.

Le droit de manifester est un droit fondamental et garanti autant par l'article 10 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen que l'article 9 de de la Convention européenne des droits de l'homme.

Union syndicale Solidaires était partie prenante de l'organisation du contre sommet Afrique-France qui se tenait à Montpellier. Et il était important que des sans papiers soient présents durant celui-ci pour porter une autre parole.

La Préfecture et l'État savaient très bien qu'un contre-sommet devait avoir lieu, celui-ci avait été déclaré, public, déposé ... Le rôle de la Préfecture était alors de faire en sorte que les manifestantes et manifestants puissent exprimer leur opinion dans le cadre de la loi .

Le CSP 75, comme à son habitude, avait prévenu les Préfectures (de Paris, de l'Hérault) ainsi que le Ministère de l'Intérieur de sa venue au contre sommet. C'est ce qui est fait depuis de longues années, et ce qui fait que les collectifs de sans papiers ont pu depuis des années déclarer des manifestations et les faire, sans crainte d'être arrêté-es aux abords et durant la manifestation.

C'est ce qui a fait que la Marche des Solidarités a pu faire sa Marche nationale vers Paris en septembre et octobre 2020, en la déclarant auprès du Ministère de l'Intérieur. Le Préfet est théoriquement là pour protéger l'ordre public et se doit d'être le gardien de nos libertés individuelles et collectives.

Ce qui s'est passé à Montpellier est inadmissible et notre union syndicale condamne sans appel les exactions du Préfet Hugues MOUTOUH.

Celui-ci a utilisé les moyens de l'État au service de son idéologie personnelle. Non seulement il n'a pas fait en sorte que cette manifestation se passe en toute quiétude et sécurité, comme il en a le devoir, mais il a profité de la déclaration du Collectif des Sans Papiers 75 pour tendre une souricière à l'arrivée du train des opposants au Sommet et arrêter, enfermer et distribuer OQTF et IRTF aux militants sans papiers.

Ce procédé est abject.

Ce faisant, il n'a pas réprimé trop fortement une manifestation comme on le voit depuis quelques années, mais il a fait pire ! Il a attaqué l'ensemble des sans papiers, non seulement dans leur chair, mais dans la perspective de vivre (et non seulement lutter pour leur droit) en France.

Le Préfet a franchi une ligne rouge. L'Union Syndicale Solidaires demande la levée des OQTF et IRTF et de toute condamnation prises à l'encontre de : Anthioumane Toure, Moussa Makan Fofana, Manda Niakate, Macire Diarra et Mahamadou Tambadou, arrêtés à Montpellier.

Cybèle David, secrétaire nationale de l'union syndicale Solidaires

31 rue de la Grange aux
belles
75 010 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14

contact@solidaires.org
www.solidaires.org



Photo: Mídia NINJA

Une délégation Zapatiste marche à Paris pour les 7 de Montpellier

La marche des Solidarités a rencontré une délégation Zapatiste au mois d'octobre. Des échanges forts sur l'histoire de l'organisation zapatiste, la clandestinité et les luttes des collectifs de Sans-Papiers. Après cette discussion interne, la délégation zapatiste a participé à la manifestation du 22 octobre à Paris pour les 7 de Montpellier !



Calais

LES ZAPATISTES À CALAIS

Une délégation zapatiste s'est rendue dans le Nord fin octobre. Parmi les rencontres organisées par le collectif d'accueil, Zalig, figurait une journée à Calais avec les migrant-es et les associations qui font un travail de solidarité sur place, dont le Secours catholique et Calais Migrants Solidarity: l'occasion pour nos compas zapatistes de rencontrer des migrant-es qui sont regroupé-es à Calais et tentent la traversée vers le Royaume-Uni. El dorado américain et mur aux frontières, El dorado britannique, des territoires dont la réalité et les dangers sont comparables, et dont la fabrication à un nom, celui de notre ennemi commun: le capitalisme.



GRÈVE DE LA FAIM

Après 38 jours de grève de la faim à Calais, Anaïs et Ludovic ont annoncé y mettre fin le 17 novembre. Iels demandaient l'arrêt des expulsions quotidiennes durant la trêve hivernale et de la confiscation des tentes et des affaires personnelles ainsi que l'ouverture du dialogue entre autorités et associations. Résultat : aucun engagement du ministère de l'Intérieur sur la fin des expulsions et des promesses non tenues sur les délais d'évacuation et la mise à l'abri... Cette grève de la faim a cependant permis de visibiliser la situation dramatique que vivent les migrant-es à Calais et la répression qu'ils et elles subissent. Des rassemblements et une pétition en ligne ont aussi permis de faire mobiliser des milliers de personnes.

Soirée de soutien à Mimmo Lucano

Mercredi 17 novembre à Paris en présence de Cédric Herrou, Patrick Chamoiseau, Eric Fassin et Anaïs & Ludovic (de Calais)

Extrait du communiqué du collectif de soutien à Mimmo Lucano et aux vingt autres condamnés de Riace du mardi 9 novembre 2021 :

Domenico «Mimmo» Lucano, ex-maire de Riace (Calabre) a été condamné en septembre 2021 à plus de treize années de prison et 500 000 € d'amende pour avoir fait preuve d'humanité envers les réfugié-es arrivé-es par la mer en les accueillant dans son village frappé par l'exode rural, et en proposant un modèle d'intégration réussi. Rappelons que le nombre de personnes ayant péri en tentant de rejoindre l'Europe a plus que doublé cette année ; selon les statistiques de l'OIM, il se monte à 1 146 pour le premier semestre 2021. Il était de 513 en 2020 [...].

Ensemble nous pouvons émettre un message qui franchisse les frontières et résonne à travers l'Europe – car c'est aussi au niveau européen que se livrera la prochaine bataille pour Mimmo. Interventions, projections, musique, livres... ce sera l'occasion d'exprimer chacune et chacun à sa manière un enjeu commun : protester contre le sort réservé aux exilé-es en Occident, et dénoncer la criminalisation de la solidarité.

Soyons nombreuses et nombreux à apporter notre soutien à Mimmo, ainsi qu'aux vingt autres personnes condamnées avec lui, et à faire entendre le plus largement possible des paroles d'accueil, de lutte et de fraternité face à la violence des frontières.

La solidarité n'est pas un délit !

Pour signer l'appel sur change.org :

<https://chnq.it/9pn6XVftW6>



Photo : Méditerranée Saving Humans Paris



Photo : Cyrille Hanappe

MOBILISATIONS EN ILLE-ET-VILAINÉ

Le campement des Gayeulles à Rennes, c'est fini ! Il a été expulsé par décision du tribunal administratif et sur demande du préfet d'Ille-et-Vilaine, le vendredi 22 octobre.

Mais, la centaine de personnes exilées qui y vivaient depuis juillet dernier n'ont pas été relogées : ni par l'État dont c'est la mission, ni par la mairie de Rennes qui s'était engagée à « Zéro enfant à la rue dans Rennes. »

Suite à une tempête début octobre, une partie des exilé.es des Gayeulles avaient trouvé refuge dans un centre des Éclaireurs de France à Thorigné-Fouillard, au nord de Rennes. Ce qui devait être provisoire est en train de durer.

Le collectif Inter-organisations de soutien aux personnes exilées de Rennes ne cesse d'interpeller les autorités sur leurs obligations à répondre aux demandes d'hébergements d'urgence.

Mais, la mairie de Rennes refuse catégoriquement d'héberger ces familles sans-papiers, quitte à faire usage de la force. Ainsi, le 16 octobre, pendant une manifestation de soutien aux exilé.es du campement des Gayeulles, le collectif inter-organisations a réquisitionné une école non occupée depuis plusieurs mois. La maire de Rennes, Nathalie Appéré, a fait évacuer les locaux le jour même en faisant appel aux forces de l'ordre.

De son côté, le préfet d'Ille-et-Vilaine refuse d'ouvrir les hébergements d'urgence du 115 aux personnes sans-papiers, sauf « pour les plus vulnérables : femmes enceintes de plus de 8 mois et familles avec nouveaux-nés... Un degré d'humanité des plus limités !

Et la situation empire chaque jour un peu plus ! À chaque refus du droit d'asile, les personnes sans-papiers sont sorties des CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) et rejoignent le bataillon des personnes à la rue.

Alors, d'autres associations et institutions ont ouvert leurs portes. Actuellement, 67 sans-papiers sont logés chez les Éclaireurs et Éclaireurs de France, 10 autres sont dans des locaux de la FSU 35 et enfin 18 familles sans-papiers se sont installées dans des salles de l'Université de Rennes 2 avec le soutien des étudiant.es. Contrairement à la mairie de Rennes, la présidence de Rennes 2 a refusé l'évacuation proposée par le préfet.

Si nous saluons la solidarité du monde associatif et de l'université de Rennes 2, qui pallient une fois de plus aux carences des autorités, ces solutions d'hébergement sont très précaires et ne peuvent être que temporaires.

Solidaires 35 dénonce cette situation indigne et soutient les actions menées par le collectif inter-organisations de soutien aux personnes exilées. Des solutions d'hébergement pérennes doivent être trouvées au plus vite par les pouvoirs publics, préfecture et mairie.

La Commission Immigration Sans-papiers de Solidaires 35

Zéro logement pour les Sans-papiers à Rennes ?



Communiqués sur les sites de Solidaires 35 et SUD Éducation 35 :

<https://solidaires35.fr/evacuation-du-campement-de-gayeulles-honte-sur-la-mairie-et-la-prefecture/>

<https://www.sudeducation35.fr/wp-content/uploads/2021/10/16-oct-0-enfants-a%CC%80-la-rue-3.pdf>

ou <https://www.sudeducation35.fr/2021/10/14/soutien-au-campement-des-gayeulles-samedi-16-octobre-15h-appel-intersyndical/>

VICTOIRE À MAYOTTE

où des milliers d'enfants sont privé·es d'école. Le collectif Migrants Outer Mer a remporté une victoire déterminante contre le refus de scolarisation d'enfants.



ROUEN : LA MOBILISATION PAÏE POUR LA FAMILLE DE BURHAN SALLAHU

A Rouen, le préfet ordonne le retour par avion de Burhan Sallahu, Kosovare, le mercredi 20 octobre, laissant le reste de la famille ici. Les deux enfants Dalila (8 ans) et Mejdi (6 ans) de la famille Sallahu sont tout.es les deux scolarisé·es en élémentaire, à l'école Honoré de Balzac, à Rouen. Depuis 5 ans en France, toute la famille participe à la vie associative, notamment Ardita, la maman, suit une formation de langue française à l'Alliance Française. Localement, la famille bénéficie d'un soutien total, tant scolaire, qu'associatif, ou tout simplement humain. Les deux enfants ont des parrains et marraines républicain·es :

– Pour Mejdi : parrainé en 2019 par Nicolas Mayer-Rossignol maire actuel de Rouen et Karine Diakité (ancienne maîtresse de Mejdi) ;

– Pour Dalila : parrainée à la même époque par Claire Andrieu (ancienne maîtresse de Dalila et actuelle maîtresse de Mejdi) et Florence Hérouin-Léautéy (adjointe au maire de Rouen).

C'est donc avec une totale détermination que le collectif de défense composé d'enseignant·es, de parents d'élèves, des membres du RESF 76, d'élus·es, combat la décision de retour au Kosovo pour le père de famille, Burhan. Le Mairie de Rouen joue aussi un rôle déterminant dans la lutte. N'hésitant pas à brandir une banderole sur le fronton de la mairie.

Finalement, la préfecture, dans un communiqué du 2 novembre dernier propose une ouverture en évoquant une régularisation exceptionnelle par le travail.



Des refus de scolarisation injustifiés et discriminatoires sanctionnés par le juge des référés du tribunal administratif de Mayotte

Communiqué commun

Dans le 101^e département, des milliers d'enfants sont privés d'école. Les chiffres communiqués par le rectorat de Mayotte parlent d'eux-mêmes : pour l'année 2018-2019, seuls 40% des enfants âgés de 3 ans étaient inscrits à l'école contre 98% sur le reste du territoire national.

Exigence abusive de pièces à fournir, refus d'inscription par le maire des enfants résidant sur la commune et soumis à l'obligation scolaire, pratiques discriminatoires sont des pratiques courantes des mairies.

A Tsingoni, dix familles, avec le soutien du Gisti, de la Fasti et de la Ligue des droits de l'Homme, viennent d'obtenir du juge des référés du tribunal administratif de Mayotte qu'il enjoigne au maire de la commune ainsi qu'au recteur de Mayotte de scolariser leurs enfants âgés de 3 à 5 ans.

Si le maire de Tsingoni ne s'est pas même donné la peine de répliquer aux moyens soulevés par les familles, pas plus qu'il n'avait daigné répondre aux interpellations de la Défenseure des droits, le rectorat de Mayotte s'est, lui, longuement défendu... pour au final ne rien avoir à redire aux pratiques illégales de la mairie :

- les exigences abusives de la part des services municipaux quant aux pièces à fournir pour la scolarisation des enfants dans un établissement du premier degré ? « Il n'est pas démontré que la demande inhabituelle de pièces administratives est de nature à créer la situation de refus de scolarisation rencontrée » ;

- le refus opposé aux familles par manque de place ? « s'il est peu satisfaisant (sic) au regard de la réglementation, ce motif est autre que celui énoncé par les associations (re-sic) ;

- des enfants, dont le seul point commun est d'avoir un parent étranger, soumis à l'obligation scolaire et orientés « faute de place » dans une MJC 2 demi-journées par semaine ? Il ne saurait ici y avoir, selon le rectorat, une atteinte à l'exigence constitutionnelle d'égal accès à l'instruction puisqu'« il ne s'agit [...] pas d'un régime particulier créé de façon discriminatoire pour la commune de Tsingoni, mais d'un déploiement général quant au territoire » et « il va de soi que le rectorat de Mayotte a pris le soin de faire valider un tel projet par les services centraux de l'Éducation nationale et que les services de circonscriptions sur le terrain sont particulièrement attentifs à la progression pédagogique des classes ».

Ces torsions grossières de la réalité et du droit n'ont pas abusé le juge des référés du tribunal pour qui « le maire de Tsingoni agissant au nom de l'Etat, de même que le recteur de Mayotte au titre de son absence d'intervention à l'égard des agissements irréguliers du maire, ont porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que constituent le droit à l'instruction, l'intérêt supérieur des enfants et le principe de non-discrimination ».

Le 4 novembre 2021

Signataires : LDH, Gisti, Fasti

VICTOIRE POUR LE LYCÉEN HAROUNA

Le lycéen Harouna arrêté fin septembre a été libéré vendredi 8 octobre par le TA après 13 jours de rétention. La mobilisation menée par RESF a porté ses fruits, Harouna va pouvoir retourner au lycée Raspail où l'attendent ses profs et camarades.

Arrivé en France pour rejoindre son père en situation régulière, il n'a pu commencer à constituer son dossier de demande de titre de séjour qu'un peu tardivement en raison des difficultés d'obtention de la Carte Nina auprès de son consulat d'une part, et, d'autre part, en raison des importantes difficultés à obtenir un rendez-vous dans le cadre d'une Admission Exceptionnelle au Séjour depuis que les services de la préfecture sont dématérialisés.

Harouna a un projet d'alternance qui lui tient à cœur, sa famille est ici, ses amis sont ici... La place de Harouna est parmi nous. Alors que le gouvernement prépare une nouvelle loi, plus restrictive, concernant les jeunes Isolés Etrangers et en particulier les mineur·es non accompagnés, les fichant d'office et ressortant les test osseux, comme élément pouvant déterminer leur majorité, Alors que la mise en des plateformes interrégionales Mains d'œuvre étrangère, dépendantes du Ministère de l'Intérieur, évinçant ainsi tout regard extérieur au dossier, obscurcissent de plus en plus l'horizon des demandeurs d'asile.

Alors que la criminalisation des militant·es se renforcent, que des familles avec enfants scolarisés sont mis à la rue à l'approche de l'Hiver, Sud Éducation salue la victoire de Resf, et du collectif de défense d'Harouna, laquelle nous invite toutes et tous, à renforcer la lutte collectivement aux quatre coins de la métropole et aussi dans les territoires dits ultramarins.

SUD éducation réaffirme son soutien à RESF et revendique fermement la régularisation immédiate et sans conditions des sans-papiers.

Madama, deux mois de prison avec sursis !

Le 2 novembre, le juge du tribunal correctionnel du Puy-en-Velay a déclaré Madama Diawara, coupable de faux, détention et usage de faux, tentative d'obtention de titre de séjour sur la base de faux, et l'a condamné à la peine requise le 5 octobre dernier par le procureur de la république, à savoir deux mois de prison avec sursis simple. Les parents de cœur de Madama, enseignants et adhérents à Sud Éducation, vont faire appel. C'est la suite logique d'un véritable acharnement contre cette famille. Eric avait entamé une grève de la faim, en début d'année. Véronique et lui-même ont été récemment mis en garde à vue, leur domicile perquisitionné, leurs ordinateurs saisis, Madama est entré en clandestinité. Nous devons leur apporter tout le soutien possible.

ANTIRACISME : MOBILISATION DE SOLIDAIRES RATP



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
@SolidairesRatp
www.solidaires-grouperatp.org

28 OCTOBRE 2021

LE RACISME ET L'ISLAMOPHOBIE N'ONT PAS LEUR PLACE À LA RATP COMME AILLEURS

Comment ne pas se sentir concerné, en tant que salarié, quand systématiquement la Direction protège un encadrement déviant ? La répression est forte, au moindre écart, dès qu'il s'agit d'un(e) opérateur/trice. Le fait qu'un encadrant puisse inciter à la haine raciale, des années durant, de manière publique, avec l'inscription « Manager RATP » ne passe pas. Pour la première fois à la RATP, nous avons des preuves concrètes, des faits multiples et répétés de racisme et d'islamophobie. Dans une entreprise publique de transports, qui transporte des millions de personnes, aux origines et cultures différentes, cela n'est pas tolérable ! La charte de la laïcité n'a eu que des effets déléterés dans le « vivre ensemble ». La Direction en est responsable. La RATP doit revoir sa politique en matière de lutte contre TOUTES les discriminations.

Se rassembler, se parler, se concerter

ensemble agissons contre le racisme !

Face au vif émoi engendré par le comportement d'un agent de maîtrise, la Direction du département SEM a envoyé un message à l'ensemble des encadrants. Elle rappelle brièvement les valeurs fondamentales du groupe RATP, et insiste longuement sur l'attitude responsable et professionnelle à adopter en toute circonstance dans l'utilisation des réseaux sociaux. En somme, un guide d'utilisation pour ne pas se faire prendre en flagrant délit de dérapage. C'est surréaliste ! Il y a urgence à agir, à obliger la RATP à prendre des mesures fortes pour lutter contre le racisme au sein de l'entreprise. Ça suffit avec cette prévention contre le risque juridique.



La RATP va-t-elle passer à côté de ses valeurs fondamentales ? SOLIDAIRES RATP réaffirme son opposition totale à l'extrême droite sous toutes ses formes. Il n'y a aucun arrangement ni aucun compromis possible avec ses idées. La lutte contre l'extrême-droite et ses idées nauséabondes se gagnera sur le terrain des solidarités concrètes et des batailles pour l'égalité et la justice sociale.

SOLIDAIRES RATP appelle à un rassemblement le 19 novembre 2021, pour dénoncer le racisme et l'islamophobie. La RATP doit appliquer la tolérance zéro au sein de l'entreprise citoyenne.

RASSEMBLEMENT LE 19 NOVEMBRE

dès 11h au 21 bld BOURDON Paris



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

novembre 2021

Sur nos lieux de travail comme ailleurs, la Haine n'a pas sa place !

Les tabous ne manquent pas à la RATP. Mais celui du racisme est sûrement un des plus marqués. Soit par complaisance ou seulement pour ne pas ternir son image, la RATP, bien souvent, ne prend pas ses responsabilités lorsqu'il s'agit de traiter ce sujet. Mais chaque salarié-e a aussi un rôle à jouer, même si c'est parfois difficile selon les contextes. A l'heure où les idées d'extrême-droite gagnent du terrain, soyons sur nos lieux de travail, le premier rempart contre la haine et le racisme.

Quelle réaction au boulot face à la haine et au racisme ?

Le fait est que les idées racistes engendrées par la libération toujours plus grande de la parole xénophobe, font leur chemin en France aujourd'hui. Sur nos lieux de travail, nous sommes nous aussi parfois, confrontés à des propos ou des actes nauséabonds, parmi nos collègues, de la part de notre encadrement. Le plus facile serait de laisser dire ou faire ... c'est pourtant la pire des solutions. Sans prétendre avoir toutes les réponses, voici quelques conseils ou contacts qui peuvent servir :

- A chaque fois que c'est possible, oser prendre la parole et apporter la contradiction ;
- Contacter le Syndicat Solidaires RATP ;
- Contacter le délégué à l'éthique de la RATP (avec Solidaires RATP en copie) ;
- En externe, contacter le défenseur des droits ;
- Contacter l'association VISA (Vigilance Intersyndicale antifasciste).



- secretariat@solidairesgrouperatp.org
- Le délégué Général à l'éthique RATP :
frederic.potter@ratp.fr
- www.defenseurdesdroits.fr
- assovisabis@gmail.com

Solidaires RATP réaffirme, sans concession, son antifascisme, parce qu'il est partie intégrante de notre identité et de notre projet syndical : celui-ci repose sur la défense et l'amélioration des droits individuels et collectifs dans une perspective de transformation sociale. Cette perspective et la défense de nos valeurs supposent la solidarité entre tous les salarié-es, les chômeur-es, les retraité-es, la solidarité internationale et le refus de toute forme de racisme, de sexisme, d'homophobie...

Face à la Haine et au racisme, agissons, ensemble !

Campagne de cartes postales à envoyer au Président de la République à l'occasion du 20 novembre, anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, pour encore une fois demander des Titres de séjour pour ces jeunes qui, en apprentissage, reçoivent des préfets une Obligation de quitter le territoire le jour de leur 18 ans, alors que les patrons veulent les garder et même parfois les embaucher !



20 novembre : Journée internationale des Droits de l'Enfant.

La France a ratifié en 1990, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.
Les mineurs étrangers sont des enfants, et non des flux migratoires.

Ils viennent de loin, isolés ou en famille, pour apprendre et travailler, certains ne trouvent que la rue, d'autres sont scolarisés et formés. A leur majorité, le préfet leur inflige souvent Obligation de Quitter le Territoire (OQTF) et interdiction de retour. Bannis ! L'Etat français en fait des sans-abri, des sans-papiers, que l'on montre du doigt.

Nous, citoyens, collectifs, associations, réclamons de toute urgence pour les jeunes étrangers, **l'école, la formation, un toit et des papiers !**

Madame, Monsieur, vous êtes garant.e des Droits de l'Enfant.

I faut les respecter.



<https://reseau-resf.fr>